

PAR COURRIEL

Québec, le 14 novembre 2023

Monsieur Luc Proulx, président  
Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)  
[cobaric@cobaric.qc.ca](mailto:cobaric@cobaric.qc.ca)

Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre courriel daté du 19 octobre 2023 à l'attention du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charette.

Vous souhaitez qu'une nouvelle station d'échantillonnage comme celle de Lac-Drolet soit implantée en amont de la zone des travaux de la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic, et que ces deux stations soient opérées sur une base annuelle, dans le but de connaître de façon précise les impacts des travaux sur la rivière Chaudière.

Actuellement, le ministère n'est pas en mesure d'ajouter à court terme une nouvelle station de qualité de l'eau, ni d'augmenter la période de suivi de la station de Lac-Drolet. Cependant, votre demande est prise en note et le ministère vous tiendra au courant si des opportunités se présentent. Le ministère pourra alors échanger avec vous sur le meilleur emplacement d'une station en amont des travaux et sur le type de suivi le plus approprié pour mesurer l'impact de ces travaux.

Par ailleurs, il est important de noter que le projet relève de la responsabilité de Transports Canada, qui doit notamment s'assurer que ce projet n'affecte pas la qualité de l'eau de la rivière Chaudière. N'hésitez donc pas à contacter Transports Canada pour leur faire part de vos préoccupations.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes sincères salutations,

La directrice générale,



France Delisle